المملكة المغربية
Royaume du Maroc

الصندوق المغربي للتقاعد
Caisse Marocaine des Retraites

Communiqué de presse

La Caisse Marocaine des Retraites rejoint les établissements soumis au contrôle d'accompagnement

La Caisse Marocaine des Retraites annonce passer du contrôle financier préalable au contrôle d'accompagnement en vertu du décret fixant la liste des établissements publics soumis au contrôle d'accompagnement, publié au Journal Officiel n°7070 du 3 mars 2022 et entré en vigueur le 3 juin de la même année.

Ce passage vient couronner les efforts fournis par la Caisse pour renforcer sa gouvernance, moderniser sa gestion et consolider son système de contrôle interne, notamment en ce qui concerne la gestion des recettes et des dépenses.

Il est à noter que le contrôle d'accompagnement est un dispositif de contrôle de l'État auquel sont soumis les établissements publics et les entreprises publiques à participation directe qui remplissent des conditions relatives à la qualité de gestion et de gouvernance. Ce dispositif repose sur l'évaluation des réalisations et des résultats économiques et financiers de ces institutions, au lieu du contrôle financier préalable des engagements et des dépenses.